

projet de résolution. J'ai exposé les grandes lignes d'un plan pratique, facilement exécutable et peu coûteux, à mon sens, et qui est de nature à résoudre le problème. Par l'adoption du plan que je suggère, nous atteignons le but que vise la présente loi, à savoir l'économie des deniers publics. De plus, ce plan tendrait à diminuer les inconvénients qui résulteraient infailliblement de la mise en vigueur d'une pareille loi.

M. GOOD: L'honorable député (M. Le Sueur) a peint sous des couleurs plutôt sombres la situation dans le comté de Lambton. Je désire obtenir d'autres renseignements de mon honorable ami. En premier lieu, le coût de revient est-il constant? L'exploitation d'un puits dont le rendement quotidien est de vingt-cinq barils sera bien plus profitable à mes yeux que celle d'un puits qui ne produit que cinq barils par jour, de sorte que le retrait de la prime aura peut-être pour effet de faire discontinuer l'exploitation des puits de faible rendement. Or, mon honorable ami a-t-il bien le droit d'affirmer que la diminution de prime que réclame la présente résolution amènerait la mise au rancart de cet outillage? Il serait à propos de fournir un peu plus de renseignements à cet égard. De plus, pour quelle raison les puits canadiens ne sont-ils pas en mesure de subir la concurrence des puits américains? Si la raffinerie est à proximité des gîtes de pétrole, comment se fait-il que cette industrie ne peut faire concurrence aux producteurs des Etats-Unis sans l'assistance de l'Etat?

M. LeSUEUR: L'honorable député a parfaitement raison de soutenir que le prix de revient par baril dépend jusqu'à un certain point du rendement de chacun des puits. L'exploitation d'un puits d'où le pétrole s'écoule naturellement est la moins coûteuse, cela va de soi. Le pétrole s'écoule sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours aux pompes sous la pression du gaz ou d'autres agents. Mais, au fur et à mesure que le débit diminue, il faut utiliser les pompes, c'est tout naturel, nettoyer le puits, le maintenir en bon état et ainsi de suite; ces frais sont portés au compte d'un rendement qui va sans cesse en diminuant de sorte que le prix de revient augmente en conséquence. Pour ce qui est des gîtes de pétrole des Etats-Unis ils s'étendent sur une superficie considérable de sorte que les producteurs ont un rendement en proportion. La seconde question qu'a posée l'honorable député ne me revient pas à la mémoire pour l'instant.

M. GOOD: La mise au rancart de l'outillage.

M. LeSUEUR: Je n'ai certes nullement exagéré en faisant cette assertion. L'honorable député fait allusion aux lignes de distri-

bution. Je puis lui donner l'assurance que si la production est réduite de moitié, on démontrera les canalisations.

M. GOOD: Mon honorable ami peut-il dire au comité quels sont le maximum et le minimum du prix de revient aux divers puits? Dans quelles limites varient-ils?

M. LeSUEUR: Un exploitant peut avoir quarante puits; un autre trente; un autre vingt et ainsi de suite; mais j'ai sous les yeux des chiffres que je crois exacts les frais d'exploitation varient entre \$2.40 et \$3.

M. GOOD: Est-ce là la moyenne du prix de revient pour les gîtes de pétrole dans leur ensemble?

M. LeSUEUR: Pas du tout; il s'agit de la moyenne du prix de revient de ce producteur en particulier pour l'année 1922.

M. GOOD: Il ne s'agit pas du prix de revient au puits?

M. LeSUEUR: Non; par baril.

M. GOOD: L'honorable député est-il en mesure de donner le maximum et le minimum du prix coûtant par puits par baril selon les puits?

M. LeSUEUR: C'est ce que j'ai indiqué, le prix par baril; je n'ai pas les chiffres en ce qui regarde les puits.

M. MacLAREN: Monsieur le président, ayant écouté avec attention ce qu'a dit l'honorable ministre des Finances (l'hon. M. Fielding) au sujet de l'abolition de la prime au pétrole canadien quand il a présenté son budget, j'ai trouvé que ses raisons n'étaient pas convaincantes. Il a déclaré qu'il voulait abolir les primes relativement à certains articles y compris le pétrole, parce qu'elles avaient réalisé l'objet pour lequel on les avait établies.

Est-ce bien vrai? L'objet d'une prime c'est d'encourager une industrie de manière à en assurer le succès financier. S'extrait-il, au Canada, une aussi grande quantité de pétrole que nous le souhaiterions tous? A cette question ni l'honorable député de Lambton (M. LeSueur) ni aucun autre n'osera répondre affirmativement. Pour moi, je puis affirmer que le Nouveau-Brunswick ne produit pas assez de pétrole. D'ailleurs, le ministre a déclaré lui-même, dans son exposé budgétaire, que l'extraction du pétrole au Canada n'a jamais été considérable; que cette industrie était surtout exploitée dans l'Ontario et l'était depuis peu et dans une certaine mesure, au Nouveau-Brunswick. Il a ajouté cette affirmation importante:

Les opérations ont considérablement diminué.